

Motifs de l'utilisation envisagé du REM

Contexte

La première phase du réseau de métro léger de Montréal, le Réseau express métropolitain (REM), devrait être mise en service avant la fin de l'année 2023. Compte tenu du coût et de l'ampleur du projet, les intentions d'utilisation du REM par les usagers potentiels sont des considérations essentielles dans la planification d'un réseau de transport en commun rapide. Adapter le REM au profit des usagers à faibles revenus est particulièrement important pour remédier aux inégalités socio-économiques dans le domaine des transports. Une enquête bilingue en plusieurs vagues a été réalisée entre 2019 et 2022 dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal afin de comprendre les comportements de déplacement des résidents ainsi que leurs attitudes à l'égard du REM. En se basant sur ces données, nous avons examiné les intentions d'utilisation du REM en fonction du motif du déplacement afin de comprendre les habitudes de déplacement prévues des futurs utilisateurs dans le temps et en fonction du niveau de revenu.

Observations

Intentions dans le temps

- Pour chaque vague, les participants avaient l'intention d'utiliser le REM principalement pour les déplacements de loisirs et vers l'aéroport.
- De 2019 à 2022, le nombre d'individus ayant l'intention d'utiliser la REM pour le navettage a diminué avec la hausse du télétravail (13 points de pourcentage pour les trajets vers le travail et 6 points de pourcentage pour les trajets scolaires).
- Les déplacements discrétionnaires ont augmenté depuis 2019 (15 points de pourcentage pour les déplacements de loisirs et 3 points de pourcentage pour les déplacements pour faire des courses).

Intentions en fonction du revenu

- En 2022, les personnes à faible revenu avaient l'intention d'utiliser le REM davantage pour les déplacements discrétionnaires que les autres (8 points de pourcentage plus susceptibles d'utiliser le REM pour les courses et les loisirs).
- Les personnes à revenu plus élevé avaient davantage l'intention d'utiliser le REM pour les trajets de navettage et vers l'aéroport (15 points de pourcentage de plus pour les trajets domicile-travail et 10 points de pourcentage de plus pour les trajets aéroportuaires).

Conclusion

- Les motifs de déplacement prévus pour le REM ont changé depuis 2019, avec une diminution du navettage prévu et une augmentation des déplacements discrétionnaires prévus. Les personnes à faible revenu avaient l'intention d'utiliser le REM davantage pour des déplacements discrétionnaires que les personnes à revenu plus élevé.

Recommandations stratégiques

- » Augmenter la fréquence des services REM pendant les heures hors-pointe et les fins de semaine pour mieux répondre aux besoins des futurs usagers, en particulier les usagers à faibles revenus.

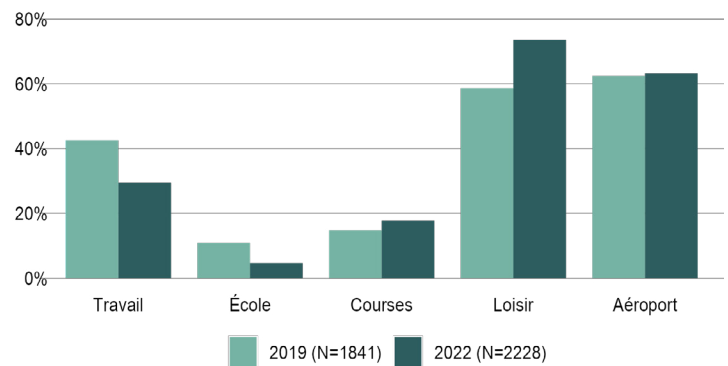


Figure 1: Intentions d'utiliser le REM par objectif

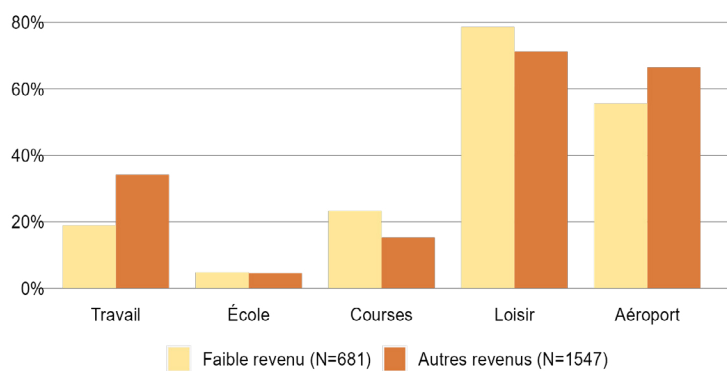


Figure 2: Intentions d'utiliser le REM par objectif et revenu en 2022